

RALLYE

Cœur des Vignobles

REGLEMENT Moderne 2022

3ème Rallye Regional Cœur des Vignobles

05 & 06 Mars 2022

ECURIE DES 2 RIVES



53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81 Port : 07.82.65.12.06

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com Site : www.rallydescotesdutarn.com

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| <u>Programme du Rallye</u> | Page 3 |
| <u>Liste des adresses</u> | Page 4 |
| <u>Article 1P – Organisation</u> | |
| Définition | Page 5 |
| Comité d'organisation | Page 5 |
| Secrétariat du Rallye | Page 6 |
| 1.1P : Officiels du Rallye | Page 7 |
| 1.2P : Eligibilité | Page 8 |
| 1.3P : Vérifications | Page 8 |
| <u>Article 2P – Assurances</u> | Page 9 |
| <u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u> | |
| 3.1P : Demande d'engagement – inscriptions | Page 9 |
| 3.1.10P : Concurrents admis | Page 9 |
| 3.1.11P : Droits d'engagements | Page 9 |
| 3.2P : Les Equipages | Page 10 |
| 3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros | Page 10 |
| <u>Article 4 – Voitures et équipements</u> | |
| 4.1P : Voitures admises | Page 10 |
| 4.2P : Pneumatiques | Page 10 |
| 4.3P : Limitation de changement de pièces | Page 10 |
| 4.4P : Assistance | Page 10 |
| 4.6P : Identification des voitures | Page 11 |
| <u>Article 5 – Publicité</u> | Page 10 |
| <u>Article 6 – Site et infrastructure</u> | |
| 6.1P : Description | Page 11 |
| 6.2P : Reconnaissances | Page 12 |
| 6.2.1P : Nombre de passages | Page 12 |
| 6.2.2P : Voitures de reconnaissance | Page 12 |
| 6.2.3P : Equipements | Page 12 |
| 6.3 P: Horaires des Reconnaissances | Page 12 |
| 6.4P : Carnet de contrôle | Page 12 |
| 6.5P : Circulation | Page 12 |
| <u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u> | |
| 7.1P : Départ | Page 13 |
| 7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles | Page 13 |
| 7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage | Page 13 |
| 7.4P : Contrôle de regroupement | Page 13 |
| 7.5P : Epreuves spéciales | Page 13 |
| 7.6P : Parcs fermés | Page 13 |
| <u>Article 8 – Réclamations – Appels</u> | Page 13 |

Article 9 – Classements

Page 13

Article 10 – Prix – Coupes

Page 13

ANNEXES

Itinéraire Horaires du Dimanche

Page 14

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 27 Décembre 2021

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 21 Février 2022

Clôture des engagements.

Dimanche 27 Février et Samedi 5 Mars 2022

Distribution du Road-book et vérifications administratives :

Dimanche 27 Février à la salle PMR, 53 avenue Jean-Berenguiet 81800 Couffouleux

Samedi 5 Mars à la Salle Polyvalente de Couffouleux , Rue des écoles 81800 Couffouleux

Reconnaisances :

Le Dimanche 27 Février 2022 et le Samedi 5 Mars 2022 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Dimanche 27 Février 2022 :

De 8H00 à 13H00 : Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives à la Salle PMR de Couffouleux , 53 Avenue Jean-Berenguiet 81800 Couffouleux

Samedi 5 Mars 2022 :

De 8H00 à 13H00 : Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives à la Salle Polyvalente de Couffouleux , Rue des écoles 81800 Couffouleux

De 14H15 à 19H15 : Vérifications Techniques : Place des écoles, Rue des écoles 81800 Couffouleux (Suivant horaire de convocation).

18H15 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à : Salle PMR, Mairie de Couffouleux 53 Avenue Jean-Berenguiet 81800 Couffouleux

20H30 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication des heures et ordre de départ au PC, Mairie de Couffouleux, 53 Avenue Jean-Berenguiet 81800 Couffouleux

Dimanche 06 Mars 2022

09H30 – Départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé – place de la mairie à Couffouleux.
15H54 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne au parc fermé – place de la Mairie à Couffouleux.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 3A, devant le PC Course, 53 avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux.

Vérifications Finales : garage Mouisset Automobile, 10 Route de Sauris 81800 Rabastens

Prix main d'œuvre : 60 euros TTC de l'heure

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique:

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

Tel : 05 63 33 84 81 **Port** : 07.82.65.12.06

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com **Site** : www.rallyedescotescdutarn.com

Mise à disposition du Road- Book :

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

Accueil des officiels :

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

P.C du Rallye :

Salle du Conseil Municipal, 53, Avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux

Accueil des commissaires :

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

Parc de déchargement des remorques

GARE DE COUFFOULEUX

Vérifications administratives:

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

Vérifications techniques:

Place des écoles, rue des écoles 81800 Couffouleux

Zone Déchargement:

La zone de déchargement est fixée à la GARE SNCF (Côté Couffouleux)
43°49'11.2"N 1°43'50.7"E

Parc remorques

Ancienne Gare de Marchandises SNCF de Couffouleux (côté Rabastens)
43°49'11.9"N 1°43'50.4"E

Affichage officiel :

Mairie de Couffouleux, 53 avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux

Vérifications finales :

Garage Mouisset Automobile, 10 Route de Saur 81800 Rabastens

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 05 et 06 Mars 2022 :

Le 3ème RALLYE REGIONAL Moderne CŒUR DES VIGNOBLES

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue régionale du sport automobile Occitanie Pyrénées en date du : **3 Décembre 2021** sous le permis d'organisation numéro : N° **R3 LIGUE et 24 FFSA**

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

| | |
|---------------------------|--|
| Mme Catherine FERRIER | Préfète du Tarn |
| Mme. Carole DELGA | Présidente de la Région Occitanie |
| M. Christophe RAMOND | Président du Conseil Départemental |
| Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS | Député de la 2ème circonscription du Tarn |
| M. Nicolas DESCHAUX | Président de la Fédération Française du Sport Automobile |
| M. Michel VERGNES | Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées |
| M. Alain MARY | Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais |
| M. Paul SALVADOR | Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnaud de Montmiral |

M. Nicolas GERAUD
M. Olivier DAMEZ

Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.C
Maire de COUFFOULEUX
Vice-Président de la C.A.G.C

COMITE D'ORGANISATION :

| | |
|---|--|
| Co – Présidents | Anthony POUGET Éric LAURENS |
| Vice-présidents | Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET |
| Secrétaire Général | Jacques LABRO |
| Trésorière | Chantal FAVREAU |
| Responsables Communication- Attaché de Presse Responsable des Officiels Responsables des Commissaires Responsable des Engagements Responsable Partenaires Responsable RTS | Éric LAURENS Richard MOLINIER Francis MARTY Pierre LEGRIX Alexandre HERMET Alain Mary Audrey HERRERO |

Chargés de la sécurité des E.S

RABASTENS – SAINT CAPRAIS

Jean-Bernard Vayssière
Alexandre Hermet

SECRETARIAT DU RALLYE :

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81 Port : 07.82.65.12.06

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com Site : www.rallyedescotesdutarn.com

Tableaux officiels d'Affichage

Samedi 05 Mars et Dimanche 06 mars 2022:

PC du Rallye, 53 avenue Jean Berenguier 81800 Couffouleux

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|--|----------------------|--------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | B. MARTY | 1740 |
| Membres du Collège des Commissaires Sportifs | M. CABROL | 14590 |
| | F. MARTY | 241841 |
| Directeur de Course | P.MARTY | 9699 |
| Directeurs de Course Adjoint | E.BONIFACE | 131210 |
| Relations Concurrents | N.ROBILLARD | 241841 |
| | D.TREBOSC | 20791 |
| Responsables des Commissaires Techniques | A. FOURMENT | 6222 |
| Commissaires Techniques | A.PINHO | 178808 |
| | B. SANGLA | 8230 |
| | S.LARQUEY | 256965 |
| Commissaires Techniques VHC | A.FARNIERE | 64948 |
| Directeurs de course délégués aux E.S | J ETIENNE | 17167 |
| Adjoint au Directeur de Course délégué aux E.S | M.AMICO | 160465 |
| Médecin Responsable ES Rabastens / Saint-Caprais | Docteur EL RAAKAWI M | 211104 |
| Classement Informatique | N. BONNET | 7422 |
| Chargé de la vérification de la Publicité | E.LAURENS | 133555 |
| Relations Presse | E.LAURENS | 133555 |
| Responsable des commissaires | P. LEGRIX | 253713 |
| DC Voiture BBR | B.GALARD | 4608 |
| DC Voiture Sécurité | E.LAURENS | 133555 |

| | | |
|-------------------|----------------|--------|
| DC Voiture 000 | Y ESCLOUPE | 76046 |
| DC Voiture 00 | J.CANIVENC | 188870 |
| DC Voiture Damier | BERTRAND-PUECH | 4605 |

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3ème Rallye Régional Cœur des Vignobles compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2022, coefficient 2**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées, **coefficient 2**
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le :

- **Administratives** : Dimanche 27 Février : **De 8H00 à 13H00** Salle PMR, 53 avenue Jean-Berenguier et Samedi 05 Mars 2022 : **De 8H00 à 13H00** : Salle Polyvalente, Rue des écoles 81800 Couffouleux. **Lors de ces vérifications (en même temps que la remise du road book), les concurrents devront présenter les documents suivants :**

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page du **PASSEPORT TECHNIQUE**

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc.)

- **Techniques** : Samedi 05 Mars 2022 : **De 14H15 à 19H15** : Vérifications Techniques : (Suivant horaire de convocation). Place des écoles, rue des écoles 81800 Couffouleux.

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis à l'ancienne Gare de Marchandises SNCF de Couffouleux (côté Rabastens)
43°49'11.9"N 1°43'50.4"E

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :
Garage MOUISSET AUTOMOBILE 10, Route de saurs 81800 Rabastens
Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET
13, rue du Pastel
81150 MARSSAC sur TARN
Port : 06.27.67.60.93
Email : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 21/02/2022 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **250 €** avec publicité obligatoire
- **500 €** sans publicité obligatoire (x2)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.
- L'attribution se fera dans l'ordre suivant:

- conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
- les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.6.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 3ème Rallye Régional Cœur des Vignobles présente un parcours de 71.380 Kms comportant une épreuve spéciale d'une longueur totale de 39.150 Km.

Il est constitué en 1 étape et 3 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du Samedi 5 Mars 2022 à la salle Polyvalente de Couffouleux, rue des écoles 81800 Couffouleux.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dimanche 27 Février 2022 et Samedi 05 Mars 2022

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » **et un numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD- BOOK.

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances

6.2.3P – EQUIPEMENT

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.4P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.5P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Dimanche 05 Mars 2022 à 09H30, place de la mairie, 53 avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux.

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

Place de la Mairie, 53 Avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux

(Total des ES – 39,150 km) :

- | | |
|---|---------------------------|
| - ES 1-2-3 : Rabastens – Saint-Caprais : | 13,05Kms x 3 = 39.150 Kms |
| - Total de l'épreuve (ES plus Liaisons) : | 71,380 Kms |

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

- **Pointage en avance autorisé au CH 3A**

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye, Mairie de Couffoueux, 53, avenue Jean-Berenguiet 81800 Couffoueux.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucune remise de prix ne sera faite après l'arrivée du rallye